

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le **6 septembre 2016** à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Luc Drapeau, Louis Dubois, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Marie-Josée Rochon.

Le conseiller Gilbert Cardinal est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)**
- 4. Finance et trésorerie**
 - 4.1 Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Ouareau
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Octroi de contrat pour la réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées, rues Saint-Donat et des Pionniers
 - 5.2 Autorisation de signature d'une entente avec 3070352 Canada Inc.
 - 5.3 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour l'achat et la livraison d'un camion 10 roues, ses accessoires et son équipement à neige
 - 5.4 Autorisation de signature d'une entente avec Développement Outstanding
- 6. Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure (aucun)
 - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucun)
 - 6.3 Demande de permis de lotissement
 - 6.3.1 création des lots 22-1-9-1 et 22-1-9-2, rang 2, canton de Lussier (chemin Hector-Bilodeau)
 - 6.3.2 frais de parc pour le lot 5 435 2121 (chemin de la Rivière-Noire)
- 7. Loisirs sportifs et culturels**
 - 7.1 Demande de fermeture de la rue Principale pour l'événement « Avalanche des couleurs »
 - 7.2 Demande de soutien de la Chambre de commerce pour l'événement « Avalanche des couleurs »
- 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
 - 8.1 Amendement à la résolution 16-07-241 relativement à la réparation de la niveleuse
 - 8.2 Réparation de la souffleuse à neige
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)**
- 10. Divers (aucun)**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

16-09-282 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances et trésorerie

4.1 Renouvellement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Ouareau

16-09-283 Attendu l'importance d'avoir une marge de crédit afin notamment d'obtenir du financement temporaire municipal ;

Attendu qu'il est nécessaire de renouveler la marge de crédit actuelle à la Caisse Desjardins de la Ouareau ;

Attendu que le montant maximal pouvant être dû sur avance ne devra pas excéder 1,5 million de dollars et que les avances temporaires de l'année 2015 devront être payées en totalité ;

Attendu que les déboursés sur la marge de crédit se feront automatiquement selon les besoins ;

Attendu que les intérêts seront remboursés mensuellement et que les remboursements du capital se feront quotidiennement selon les disponibilités au compte ;

Attendu que cet emprunt est valable jusqu'au 31 décembre 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au renouvellement de la marge de crédit équivalent à 1,5 million de dollars auprès de la Caisse Desjardins de la Ouareau.

5. Administration générale

5.1 Octroi de contrat pour la réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées, rues Saint-Donat et des Pionniers

16-09-284 Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées, rues Saint-Donat et des Pionniers;

Attendu l'ouverture de soumissions le 1^{er} septembre 2016 et leur analyse ;

Attendu que 6 soumissionnaires ont déposé un prix pour l'exécution de ces travaux ;

Attendu la recommandation de madame Julie Larocque d'Ingemax dans ce dossier ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'octroyer le contrat pour la réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées, rues Saint-Donat et des Pionniers à Jobert Inc. pour un montant total de 1 326 423,04 \$ incluant les taxes, constituant la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres ;
2. que les sommes nécessaires à ce contrat soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt numéro 15-940*.

5.2 Autorisation de signature d'une entente avec 3070352 Canada Inc.

16-09-285

Attendu l'appel de propositions lancé par la Municipalité en juin 2013 pour la vente de l'immeuble situé au 440, rue Principale;

Attendu qu'une seule proposition avait été reçue suite audit appel de propositions, soit celle de 3070352 Canada Inc.;

Attendu les résolutions 13-07-284 et 13-10-309 autorisant respectivement le maire ainsi que le directeur général à signer l'acte de vente à intervenir avec 3070352 Canada Inc. et l'émission à cette dernière du permis requis;

Attendu l'incendie survenu le 6 octobre 2013 qui a complètement détruit le bâtiment situé au 440, rue Principale, et causé de très importants dommages aux bâtiments situés à proximité, certains ayant été détruits eux aussi;

Attendu les nombreux échanges survenus après l'incendie d'octobre 2013 entre les représentants et procureurs de 3070352 Canada Inc. et de la Municipalité;

Attendu la demande introductive d'instance signifiée par 3070352 Canada Inc. à la Municipalité, en janvier 2016, dans le dossier de la Cour supérieure 705-17-006636-169;

Attendu l'avis de dénonciation d'un moyen d'irrecevabilité signifié par les procureurs de la Municipalité en avril 2016 et présenté en mai 2016 devant l'honorable juge Mayer;

Attendu la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable le 9 août 2016, à l'invitation et sous la présidence de l'honorable juge Mayer;

Attendu la convention de reçu, transaction et quittance intervenue lors de ladite conférence de règlement à l'amiable;

Attendu que ladite convention de reçu, transaction et quittance permet à la Municipalité de réaliser immédiatement d'importantes économies en évitant la tenue d'un procès dans plusieurs années et d'envisager le développement sans réserve de la *Place Saint-Donat*;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'entériner la convention de reçu, transaction et quittance intervenue lors de la conférence de règlement à l'amiable du 9 août 2016 dans le dossier de la Cour supérieure 705-17-006636-169 ;
2. d'autoriser par la présente le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tout autre document requis pour sa mise en œuvre ;
3. que les sommes nécessaires à ce règlement à l'amiable soient prélevées à même le surplus budgétaire.

5.3 Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour l'achat et la livraison d'un camion 10 roues, ses accessoires et son équipement à neige

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt pour l'achat et la livraison d'un camion 10 roues, ses accessoires et son équipement à neige sera présenté.

5.4 Autorisation de signature d'une entente avec Développement Outstanding

16-09-286 Attendu l'appel de propositions lancé par la Municipalité pour le développement de terrains municipaux vacants au cœur du village en juin dernier ;

Attendu que le projet proposé par Développement Outstanding a été retenu et présenté par les promoteurs en assemblée publique le 21 juin dernier ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec Développement Outstanding pour le développement de terrains municipaux vacants.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de dérogation mineure (aucun)

6.2 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)

6.3 Demande de permis de lotissement

6.3.1 création des lots 22-1-9-1 et 22-1-9-2, rang 2, canton de Lussier (chemin Hector-Bilodeau)

16-09-287 Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2016-1019 déposée par 9263-7263 Québec inc., représenté par monsieur Hugues Lanthier, pour la création des lots 22-1-9-1 et 22-1-9-2, rang 2, canton de Lussier en référence au plan d'opération cadastrale préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 16 août 2016 et portant le numéro 2485 de ses minutes ;

Attendu qu'aux termes de l'article 45 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une

opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la Municipalité 7 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan ;

Attendu qu'aux termes de l'article 2.15 du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 91-355*, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

Attendu qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de :

1. percevoir une contribution aux fins de parc en terrain, considérant le passage d'un sentier sur ces lots ;
2. conserver le caractère champêtre et accessible de ce sentier multi-usage, tout en prévoyant un passage sécuritaire lors de la traverse du lot arrière ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de lotissement déposée par 9263-7263 Québec inc., représenté par monsieur Hugues Lanthier, pour la création des lots 22-1-9-1 et 22-1-9-2, rang 2, canton de Lussier en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 16 août 2016 et portant le numéro 2485 de ses minutes, soit assujettie à la cession en faveur de la Municipalité, d'une partie de terrain équivalente à 7 % du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale déposé et précité.

6.3 Demande de permis de lotissement

6.3.2 frais de parc pour le lot 5 435 212 (chemin de la Rivière-Noire)

16-09-288 Attendu que dans le cadre de la rénovation cadastrale la création du lot 5 435 212, en référence au feuillet et zone de repérage 31J08-010-2119 A-6, et au plan pour certificat d'implantation préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 22 juillet 2016 et portant le numéro 2473 de ses minutes ;

Attendu qu'aux termes de l'article 45 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un nouveau lot, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité 7 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan ;

Attendu qu'aucun sentier récréatif n'a été identifié dans ce secteur ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la création du lot 5 435 212, soit assujettie au paiement d'une somme égale à 7 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 22 juillet 2016, portant le numéro 2473 de ses minutes et en en référence au feuillet et zone de repérage 31J08-010-2119 A-6.

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Demande de fermeture de la rue Principale pour l'événement Avalanche des couleurs

16-09-289

Attendu la demande présentée par la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat afin que la Municipalité donne son appui à l'effet d'autoriser la fermeture de la rue Principale dans le cadre de son événement *Avalanche des couleurs* qui se tiendra le 17 septembre 2016 ;

Attendu que le conseil d'administration de la Chambre de commerce demande à la Municipalité de pouvoir présenter une demande au MTQ pour fermer la rue Principale de la rue Aubin à la rue St-Amour de 10 h 30 à 23 h 30 ;

Attendu que la Chambre de commerce a obtenu l'appui de 90 % des commerçants situés sur ce tronçon, pour cette fermeture de rue de 10 h 30 à 23 h 30 ;

Attendu que des artistes peindront également sur la chaussée dans le cadre de cet événement ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat pour l'obtention d'un permis d'événements spéciaux à être dûment remplie et déposée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec par les organisateurs pour la fermeture de la rue Principale (route 125), de la rue Aubin à la rue Saint-Amour, le samedi 17 septembre 2016 de 10 h 30 à 23 h 30 et que l'organisme s'engage à aviser tous les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec.

7. Loisirs sportifs et culturels

7.2 Demande de soutien de la Chambre de commerce pour Avalanche des couleurs

16-09-290

Attendu la demande de soutien financier déposée par la Chambre de commerce du grand Saint-Donat en date du 15 août 2016 pour l'événement *Avalanche des couleurs* ;

Attendu que cet événement aura lieu le 17 septembre 2016 ;

Attendu que cet événement fait partie dans la Symphonie des couleurs ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. de soutenir financièrement la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat au montant de 8 000 \$ plus le soutien technique, comme recommandé par la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels ;
2. que cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire 02-621-00-499.

8 Travaux publics et Parcs et Bâtiments

8.1 Amendement à la résolution 16-07-241 relativement à la réparation de la niveleuse

16-09-291

Attendu la résolution numéro 16-07-241 du conseil municipal à l'effet de permettre la réparation de la niveleuse 772G au montant de 27 833,80 \$, plus taxes ;

Attendu que ce montant avait été estimé selon l'évaluation des travaux à être exécutés ;

Attendu que des travaux supplémentaires ont dû être effectués ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'autoriser la dépense au montant de 29 778,33 \$ plus taxes, pour la réparation de la niveleuse 772G ;
2. que cette somme soit prélevée au surplus budgétaire.

8.2 Réparation de la souffleuse à neige

16-09-292 Attendu que la souffleuse doit être entretenue et réparée, notamment en ce qui a trait la maintenance complète de l'appareil, les changements d'huiles et filtres, le remplacement des lumières, l'alignement de l'alternateur, le redressement des hélices de visser et autre tel que décrit à la soumission ;

Attendu l'estimation des travaux reçue de RPM Tech pour la réalisation de l'entretien et des réparations ;

Attendu que le coût de ces réparations se situe au-delà de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accepter la soumission RPM Tech pour la somme de 10 682,77 \$, plus taxes (plus ou moins 10 % considérant que c'est une estimation) pour la réparation de la souffleuse ;
2. que cette somme soit prélevée au surplus budgétaire.

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10. Divers (aucun)

11. Période d'information (aucun)

11.1 Katherine Piote Gaudet, sauveteure, a sauvé une personne au parc des Pionniers

11.2 Retour sur le premier week-end de la Symphonie des couleurs et remerciements à Natacha Drapeau pour l'organisation de cet événement à si courte échéance

11.3 Lancement du nouveau logo de Saint-Donat et explication de la signification

11.4 Remerciements pour la magnifique fin de semaine

12. Période de questions

- Précisions sur la Symphonie des couleurs et sur l'agence de sécurité

13. Fermeture de la séance

16-09-293 Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Joé Deslauriers
Maire